

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

DATES DE :	
CONVOCACTION	27/06/2022
AFFICHAGE	27/06/2022

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION
11	9	9

Séance du : 1^{er} juillet 2022.

L'an deux mille vingt-deux, et le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique. Mme Evelyne PHILIPPE est Secrétaire de séance.

Présents : CHARREL Jérôme, CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, MENU Francis, PARIS Nelly, PHILIPPE Evelyne, PUTOT Éric, VALETTE Michel.

Excusés : ~

Délibérations :

- **N° 1 - Régularisation foncière des voiries communales.**
 - Dans le cadre de la régularisation des voiries d'accès aux hameaux des Rousses et des Roses décidée par délibération en date du 20/09/2013, le conseil municipal fixe à 50 euros le montant des transactions pour chaque dossier.
 - Accord à l'unanimité.
- **N° 2 - Délibération concernant la Convention Territoriale Globale entre le Territoire Cœur de Chartreuse et la CAF :**
 - Engagement de la commune de Corbel dans cette démarche partenariale de territoire pour une durée de 4 ans de 2022 à 2025 en remplacement du contrat enfance jeunesse arrivé à terme fin 2021.
 - Accord à l'unanimité.
- **N° 3 - Délibération pour la création d'un poste d'emploi saisonnier par contrat de 3 fois 2h par semaine pour 15 jours au mois d'août**
 - Accord à l'unanimité.
- **N° 4 - Délibération sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021.**
 - Rapport approuvé à l'unanimité.

- **N° 5 - Délibération pour l'admission en non-valeur de créances non recouvrables** d'un montant de 233.94 euros datant de 2004 et 2011.
 - Accord à l'unanimité.
- **N° 6 – Maintien de la délibération du 04 février 2022 portant vœu pour la prise en compte d'une modification de l'OAP Chef-lieu dans le cadre de la modification du PLUi.**
 - Accord à l'unanimité.
- **N° 7 – Délibération allouant une subvention d'un montant de 400 euros au profit de l'Association Mémoire des Entremonts pour l'organisation de la fête du verre.**
 - Accord à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

LE MAIRE
Hervé BUTTARD

